

PROMOTION AU GRADE DE PROFESSEUR
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AGRICOLE

DANS LA SPECIALITE SCIENCES DE LA PRODUCTION VEGETALE



BAREME DE CLASSEMENT

Critères et barème retenus

Critère éliminatoire:

Deux articles impactés au moins, en tant que 1^{er} ou dernier auteur (si le candidat est encadreur dans ce dernier cas), sont exigés.

I- Production scientifique (40%) :

- 1- Articles publiés dans des revues scientifiques à comité de lecture
 - * un article dans une revue indexée : 1^{er} ou encadreur= 4pts, 2^{ème} =3pts, 3^{ème} et suivants =1pt.
 - Majoré de la valeur de l'I.F (à la date du concours) si la revue est à facteur d'impact.
 - * note de recherche dans une revue indexée = 1pt

2- **Chapitre d'ouvrage édité :**

- * avec comité scientifique de lecture : 1^{er}= 4pts, 2^{ème} =3pts, 3^{ème} et suivants=1pt.
- Le comité de lecture doit figurer sur le document.

3- Communication ou poster avec actes

Avec texte complet paginé dans le document des actes.

- * une communication dans un séminaire national : 1 pt ; réduire de 0,25 s'il n'est pas 1^{er} auteur ou encadreur.
- * une communication dans un séminaire international : 2pts ; réduire de 0,25 s'il n'est pas 1^{er} auteur ou encadreur.
- * un poster dans un séminaire national : 0,5 pt, réduire de 0,25 s'il n'est pas 1^{er} auteur ou encadreur.
- * un poster dans un séminaire international : 1pt, réduire de 0,25 s'il n'est pas 1^{er} auteur ou encadreur.

4- Projets ou structures de recherche (Convention à l'appui).

s'il est chef de file (nationaux) : 3pts ; (internationaux) : 4pts ;
s'il est membre de projets (nationaux) : 1pt ou (internationaux) : 2pts
Responsable d'une structure de recherche: 4 pts

5- Obtentions végétales et Brevets

Avec preuves : Inscription dans le JORT ou fiche variétale.

- * Obtentions : 1^{er} ou encadreur = 6pts, 2^{ème}= 4pts et 3^{ème} et autre= 2pt.
- * Brevets : 1^{er} ou encadreur= 5pts, 2^{ème}=3pts et 3^{ème} et autre=1pt.

